

# Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

Document  
à  
Conserver  
Édition 2016

Votre point de regroupement :  
PRV n°

## DICRIM

Risques naturels et technologiques

## FOURS

*Les bons réflexes  
face au danger*





# Le mot du Maire

Si Fours n'est pas plus exposée qu'une autre commune, nous ne sommes pourtant pas à l'abri d'une catastrophe nucléaire ou naturelle. Pour protéger les personnes et les biens, notre rôle est de tout mettre en œuvre ! Un plan communal de sauvegarde a donc été élaboré par l'ensemble du conseil municipal en collaboration avec les agents municipaux, afin de s'organiser au mieux en cas de crise et assurer le jour « j » la protection et la mise en sécurité de la population. L'actualité nous rappelle trop bien combien nous devons rester humbles devant la puissance dévastatrice de certains phénomènes. La bonne connaissance de ces risques et des moyens mis en œuvre pour y faire face est une des conditions pour préserver notre sécurité et notre environnement. Elle doit nous permettre d'être solidaires dans l'action en offrant la meilleure des réponses en matière de rapidité et d'efficacité. Ce guide simple est destiné à vous sensibiliser sur les risques naturels ou technologiques relevés sur notre territoire et sur les mesures de sauvegarde que vous pourriez être amené à prendre pour vous en protéger.

**Lisez ce document attentivement et conservez-le précieusement.** Informé et responsable, chacun d'entre vous pourra ainsi mieux réagir, relayer l'information et se mobiliser en cas de crise importante. Pour que chacun soit un acteur actif de sa sécurité et de celle des autres.

 **Le Maire**  
**Georges-André PASTOR**

**D'autres risques peuvent menacer la commune comme le risque sismique (bien que très faible), ou le risque pandémique voire le risque d'accident aérien.**

**Dans tous les cas le principe de précautions s'impose.**

**Pour en savoir plus**

**Préfecture de la Gironde**

**05 56 90 60 60**

**<http://gironde.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite>**



# Qu'est-ce qu'un Risque majeur

**LE RISQUE MAJEUR** est défini par la survenance d'un aléa constitué par un phénomène naturel (vent violent...) ou technologique (explosion...) ayant des conséquences sur les enjeux humains, matériels ou environnementaux. Un risque majeur est caractérisé par sa faible fréquence et par son énorme gravité

Les risques affectant la commune de FOURS sont :

**Risques Naturels :**

Tempêtes, Inondation et autres risques climatiques.

**Risques Technologiques :**

Risque Nucléaire.

## L'Alerte !

En cas d'évènement grave, l'alerte et l'information de la population relèvent de la responsabilité de l'État et des maires.

Selon la nature et l'ampleur du danger, la commune de FOURS déclenche l'alerte par :  
Sirène, SMS, appels téléphoniques, le porte-à-porte

Se tenir informé !

télévision : France 3

radio France Bleu Gironde 100.1

météo France 0892 680 233

Internet :

[www.gironde.gouv.fr](http://www.gironde.gouv.fr)

[www.vigimeteo.fr](http://www.vigimeteo.fr)

[www.vigicrues.fr](http://www.vigicrues.fr)

## LES CONSIGNES INDIVIDUELLES DE SECURITE

En cas de catastrophe naturelle ou technologique, et à partir du moment où le signal national d'alerte est déclenché, chaque citoyen doit respecter des consignes générales et adapter son comportement en conséquence.

### A éviter...

N'allez pas chercher vos enfants à l'école : les enseignants les mettront en sécurité grâce à leur Plan Particulier de Mise en Sécurité qui organise la sécurité des enfants dès la réception de l'alerte et ce jusqu'à l'arrivée des secours. Vous ne feriez qu'encombrer les voies de circulation, vous exposer ou les exposer au danger inutilement.

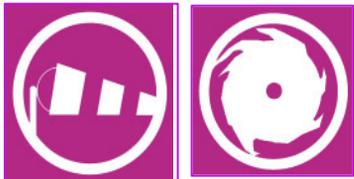
Ne téléphonez pas :

Tous les renseignements vous seront fournis par la radio. Libérez les lignes pour les secours, qu'il s'agisse du téléphone fixe ou du portable.

### A avoir chez soi...

Radio portable avec piles, lampe de poche ou bougie, réserve d'eau potable, médicaments urgents, couvertures, matériel de confinement.





# Risque de Tempêtes

**UNE TEMPÊTE** correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique, ou dépression, le long de laquelle s'affrontent deux masses d'air aux caractéristiques distinctes (température, teneur en eau).

De cette confrontation naissent notamment des vents pouvant être très violents. On parle de tempête lorsque les vents dépassent 89 km/h (soit 48 noeuds, degré 10 de l'échelle de Beaufort).

Les tornades sont considérées comme un type particulier de manifestation des tempêtes, singularisé notamment par une durée de vie limitée et par une aire géographique touchée minimale par rapport aux tempêtes classiques.

Ces phénomènes localisés peuvent toutefois avoir des effets dévastateurs, compte tenu en particulier de la force des vents induits (vitesse maximale de l'ordre de 450 km/h).

**L'essentiel des tempêtes touchant la France** se forme sur l'océan Atlantique, au cours des mois d'automne et d'hiver (on parle de «tempête d'hiver»), progressant à une vitesse moyenne de l'ordre de 50 km/h et pouvant concerner une largeur atteignant 2000 km. Les tornades se produisent quant à elles le plus souvent au cours de la période estivale.

## Les bons réflexes

### Avant la crise

Connaître les consignes de sauvegarde et les messages météo.  
Rentrer à l'intérieur les objets susceptibles d'être emportés  
Gagner un abri en dur. Fermer portes, fenêtres et volets.  
Rentrer les bêtes et le matériel.  
S'éloigner des bords de mer et des lacs.  
Annuler les sorties en mer ou en rivière.  
Arrêter les chantiers, rassembler le personnel.  
Mettre les grues en girouette.

### Pendant la crise

Ne sortir en aucun cas.  
S'informer du niveau d'alerte, des messages météo et des consignes des autorités.  
Se déplacer le moins possible, en voiture rouler doucement.  
Débrancher les appareils électriques et les antennes de télévision.  
Ne pas téléphoner.

### Après la crise

Réparer ce qui peut l'être sommairement (toiture notamment).  
Couper branches et arbres qui menacent de s'abattre.  
Faire attention aux fils électriques et téléphoniques tombés à terre.

### Où s'informer

Auprès de Météo France : [www.meteo.fr](http://www.meteo.fr)  
Auprès de la mairie.  
Auprès de la préfecture de la Gironde (Service Interministériel Régional de Défense et Protection Civile)  
Auprès du Service Départemental d'Incendie et de Secours



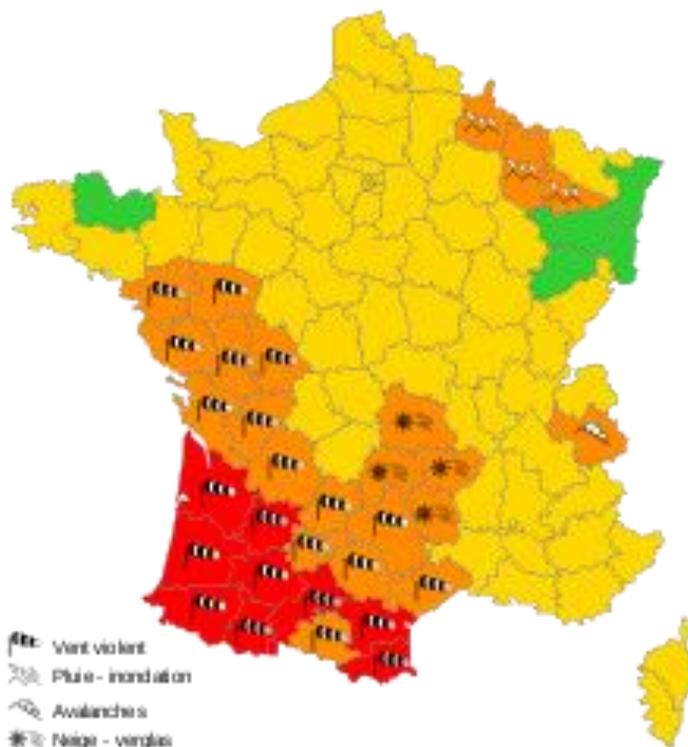
# La procédure de vigilance météorologique

Une nouvelle procédure de vigilance météorologique est opérationnelle au plan national depuis octobre 2001

## Vigilance météorologique

Cette procédure s'appuie sur l'élaboration d'une carte de vigilance, actualisée au moins deux fois par jour (à 6 h et 16 h), à des horaires compatibles avec une diffusion efficace pour les services de sécurité et les médias.

- Une vigilance absolue s'impose ; des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus ; tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution de la situation et respectez impérativement les consignes de sécurité émises par les pouvoirs publics.**
- Soyez très vigilant ; des phénomènes dangereux sont prévus ; tenez-vous au courant de l'évolution de la situation et suivez les conseils de sécurité émis par les pouvoirs publics.**
- Soyez attentifs ; si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ou à proximité d'un rivage ou d'un cours d'eau ; des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement et localement dangereux (ex. mistral, orage d'été, montée des eaux, fortes vagues submergeant le littoral ) sont en effet prévus ; tenez-vous au courant de l'évolution de la situation.**
- Pas de vigilance particulière.**



Les vigilances pluie-inondation et inondation sont élaborées avec le réseau de prévision des crues du Ministère du Développement durable



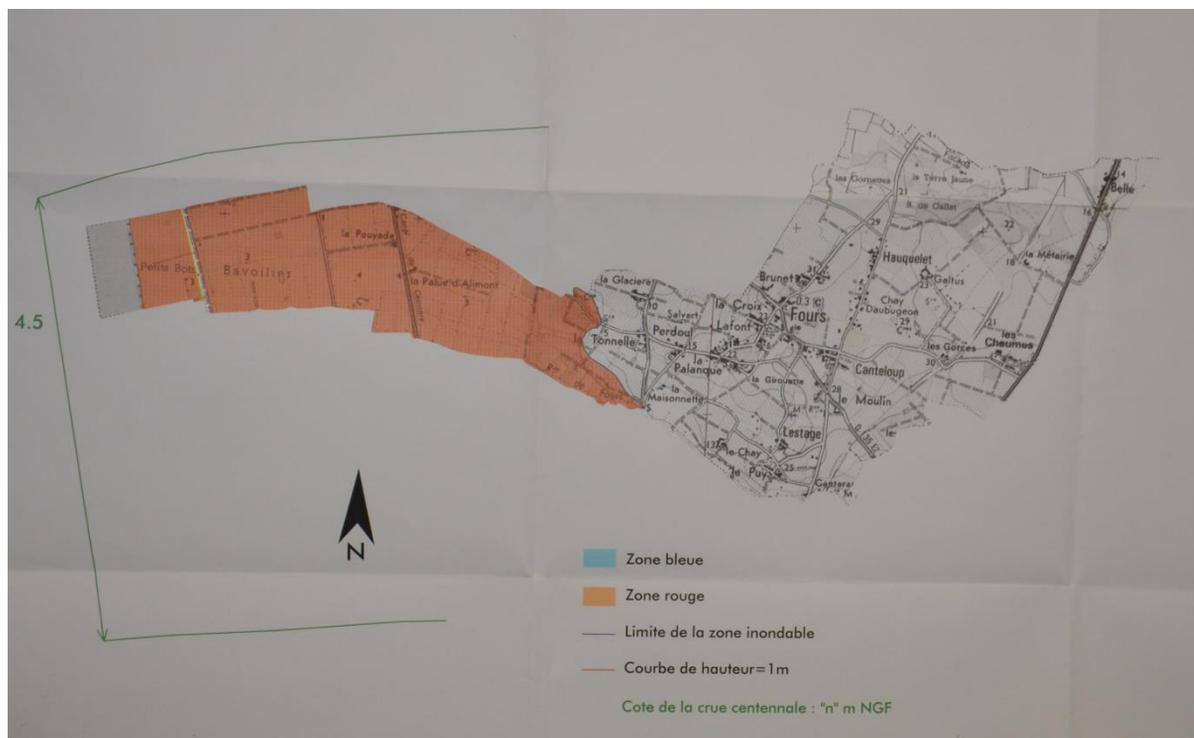


# Le risque d'inondation

**UNE INONDATION** est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau. Le risque d'inondation est la conséquence de deux composantes : l'eau qui peut sortir de son lit habituel d'écoulement ou apparaître (remontées de nappes phréatiques, submersion marine...), et l'homme qui s'installe dans la zone inondable pour y implanter toutes sortes de constructions, d'équipements et d'activités.

A FOURS, le risque se situe sur les bords de la Gironde.

Le Plan de Prévention des Risques d'Inondation définit les secteurs concernés et les règles d'urbanisme qui s'y appliquent



Pour en savoir plus

Consulter le site

[www.vigicrues.fr](http://www.vigicrues.fr)

Bassin Gironde - Adour



# les bons réflexes

<b>Avant la crise</b>	S'informer sur le risque, sa fréquence et son importance, le niveau des plus hautes eaux, les lieux refuges.
<b>Pendant la crise</b>	Se tenir informé de l'évolution de la situation (radios, mairie) et prévoir les gestes essentiels : <ul style="list-style-type: none"><li>• Fermer portes et fenêtres.</li><li>• Couper le gaz et l'électricité.</li><li>• Monter dans les étages.</li><li>• Prévoir une réserve d'eau potable.</li><li>• Eviter de rester bloqué (quitter les lieux dès que l'ordre est donné).</li><li>• Déplacer hors d'atteinte de l'eau les objets de valeur et les produits polluants.</li><li>• Ne pas aller chercher vos enfants à l'école, les enseignants s'occupent d'eux.</li><li>• Ne pas téléphoner : libérer les lignes pour les secours.</li></ul>
<b>Après la crise</b>	Aérer et désinfecter les pièces. Chauffer dès que possible et ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche. S'assurer que l'eau du robinet est potable (mairie). Faire l'inventaire des dommages.
<b>Où s'informer</b>	Auprès de la mairie. Auprès du Service Interministériel Régional de Défense et de Protection Civile à la Préfecture de la Gironde. Auprès de la Direction Départementale de l'Equipement. Sur Internet : Direction Régionale de l'Environnement. Site du Service d'Administration Nationale des Données et Référentiels sur l'Eau (Sandre) : <a href="http://www.sandre.eaufrance.fr/">http://www.sandre.eaufrance.fr/</a> Ministère de l'Ecologie et du développement durable : <a href="http://www.prim.net">www.prim.net</a>

## **vous êtes dans une zone soumise au RISQUE D'INONDATION**

consultez le dossier déposé en mairie

### consignes en cas d'inondation



▶ fermez portes, fenêtres, soupiraux, aérations



▶ montez à pied dans les étages



▶ n'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer



▶ fermez le gaz et l'électricité



▶ écoutez la radio  
▶ respectez les consignes des autorités



▶ ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours





# le risque nucléaire

**LE RISQUE NUCLEAIRE** est lié à la probabilité d'un accident conduisant à un rejet important d'éléments radioactifs à l'extérieur des bâtiments et enceintes d'une centrale nucléaire.

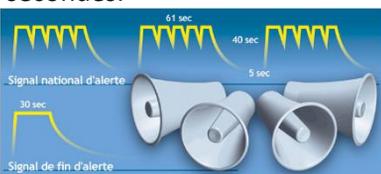
Un tel évènement accidentel peut engendrer des risques d'irradiation (exposition à une source radioactive) ou de contamination (absorption par inhalation ou ingestion d'une source radioactive). Les conséquences pour la santé de l'individu dépendent alors de la dose absorbée (importance de la source et du temps d'exposition).

**Plus d'informations sont disponibles dans cette plaquette jointe :**



## Le Signal National d'Alerte

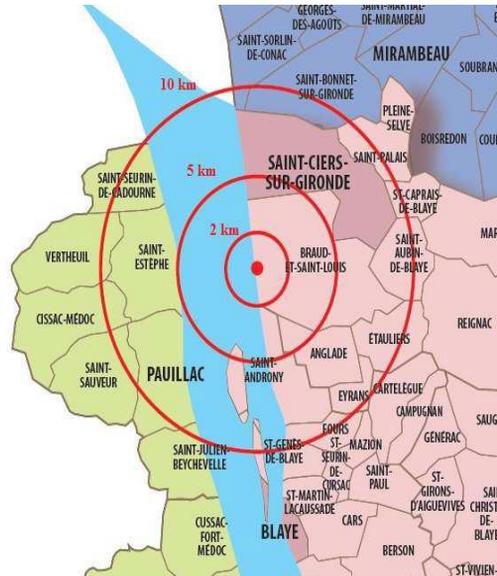
Les sirènes émettent un signal composé de trois séquences d'une minute 41 secondes, séparées par un silence de cinq secondes.



La fin de l'alerte est annoncée par un signal continu de 30 secondes.

La commune de **FOURS** qui est située dans la zone des 10 kilomètres du CNPE du **BLAYAIS** est intégrée au **Plan Particulier d'Intervention (PPI)**.

En cas de rejets radioactifs, un **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)** serait alors activé



En cas de catastrophe majeure entraînant notamment le rejet d'iode radioactif, les autorités pourraient prendre des contremesures sanitaires en déclenchant le plan de distribution de pastilles d'iode. L'absorption préventive d'un comprimé d'iode stable sature la glande thyroïde et prévient ainsi les risques de cancer notamment chez les enfants

### COMMENT SE TENIR INFORMÉ?

Le PCS ainsi que le PPI sont consultables dans votre mairie. Pour toute information complémentaire :

- Préfecture de la Gironde : [www.gironde.gouv.fr](http://www.gironde.gouv.fr)
- Centrale du Blayais : <http://blayais.edf.com>

**Pour en savoir plus**  
Préfecture de la Gironde  
[www.gironde.fr](http://www.gironde.fr)

<http://www.gironde.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite/Risque-nucleaire>

# les bons réflexes



## Avant la crise

Il est nécessaire de connaître les risques, le signal d'alerte et les consignes. De disposer des comprimés d'iode.

## PENDANT LA CRISE

1

Je me mets rapidement à l'abri dans un bâtiment



Rejoignez sans délai un bâtiment en dur. Si vous êtes déjà dans un bâtiment, isolez vous de l'extérieur : fermez portes et fenêtres et coupez la ventilation. Si vos enfants sont à l'école au moment de l'alerte, ils seront mis à l'abri par les enseignants.

2

Je me tiens informé(e)



Respectez les consignes de protection des pouvoirs publics (prise d'iode par exemple) diffusées par la radio (France Bleu, France info, etc), la télévision (France Télévisions) et le site internet de votre préfecture. Pensez à vous doter, auparavant, d'une radio à piles, d'une lampe torche et de piles de rechange.

3

Je ne vais pas chercher mes enfants à l'école



Restez à l'abri, n'allez pas chercher vos enfants à l'école. Vos enfants seront pris en charge par leurs enseignants.

4

Je limite mes communications téléphoniques



Ne saturez pas les réseaux de communication. Ils sont nécessaires à l'organisation des secours et à la transmission d'informations.

5

Je prends de l'iode dès que j'en reçois l'instruction



La dose d'iode stable doit être prise uniquement et immédiatement à la demande du préfet. (voir posologie ci-dessous)

6

Je me prépare à une éventuelle évacuation



Munissez vous du kit d'urgence que vous aurez préparé au préalable : il comprend en particulier vos papiers personnels, vos éventuels traitements médicaux, des vêtements, de la nourriture et de l'eau. Lors de l'évacuation, respectez les consignes de circulation.

## Après la crise

N'évacuez qu'après la fin d'alerte qui sera annoncée par la radio et par une sirène émettant un signal continu de 30 secondes.

**A la demande du préfet, les comprimés d'iode sont à prendre selon cette posologie :**

### Des comprimés d'iode POUR QUI ?

L'ensemble de la population peut être appelé à prendre de l'iode stable. Les femmes enceintes et les jeunes de moins de 18 ans doivent être protégés en priorité car la thyroïde des fœtus et des jeunes est plus sensible que celle des adultes.



**Personne de plus de 12 ans (adulte, y compris les femmes enceintes) :**

✓ 2 comprimés d'iode à dissoudre dans une boisson (eau, lait, jus de fruit)



**Enfant de 3 à 12 ans :**

✓ 1 comprimé d'iode à dissoudre dans une boisson (eau, lait, jus de fruit)



**Enfant de 1 mois à 3 ans :**

✓ 1/2 comprimé d'iode à dissoudre dans une boisson (eau, lait, jus de fruit)

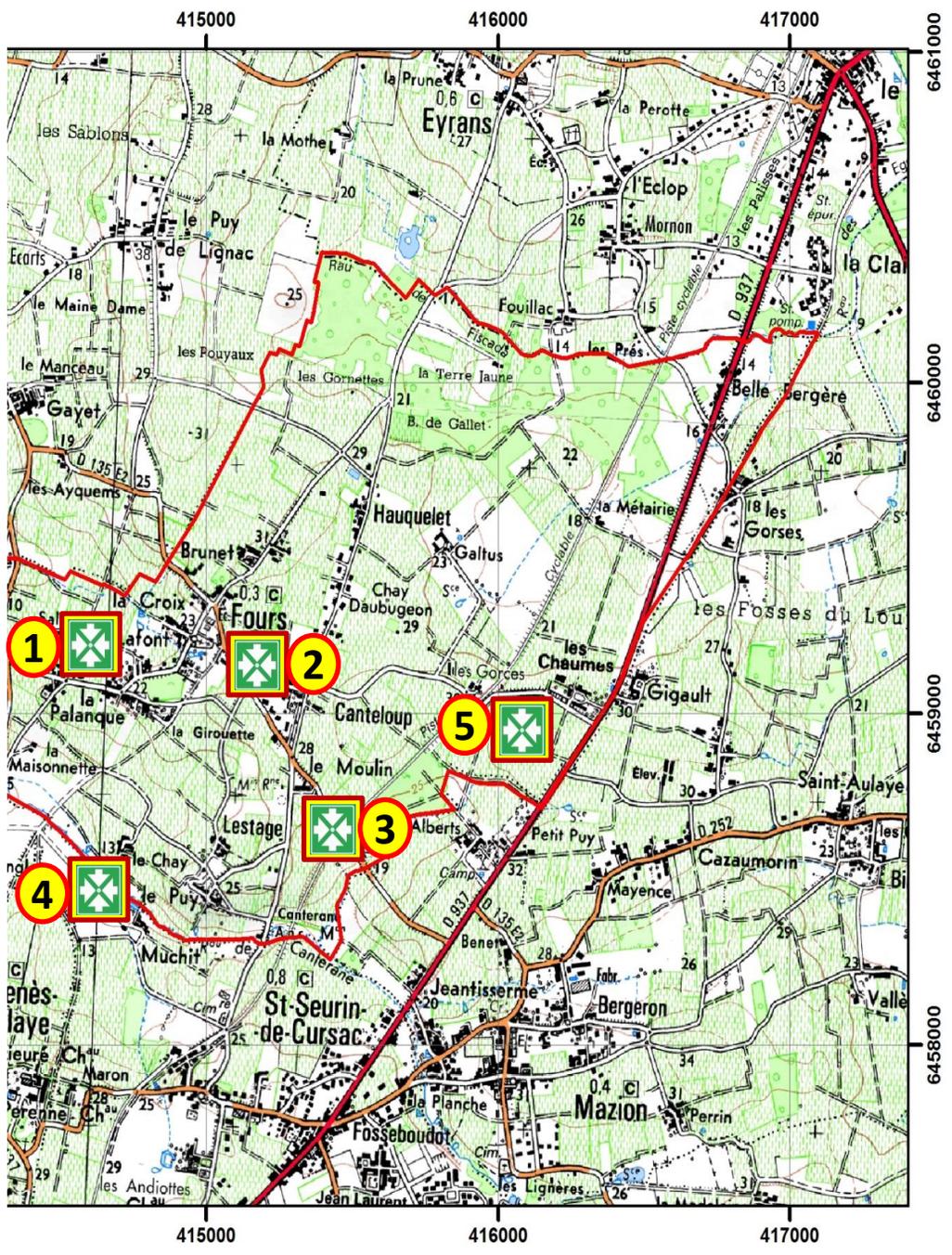


**Nourrisson (jusqu'à 1 mois) :**

✓ 1/4 de comprimé d'iode à dissoudre dans une boisson (eau, lait, jus de fruit)



# FOURS - Gironde (33)



5 000

50 mètres



ÉSEAU GEODÉSIQUE FRANÇAIS 1993  
 .....1000 MÈTRES LAMBERT  
 ..... LAMBERT CONIQUE CONFORME  
 ..... NIVEAU MOYEN DES MERS  
 .....28GG 07/11/2016

topo et scan 25



Point de regroupement  
PRV n°

1

Chai Haut-Canteloup

2

Salle des fêtes

3

Chai Canteloup-Lestage

4

Chai l'Haur du Chay

5

Chai Les Chaumes

**Document  
à  
Conserver**  
Édition 2016

*Document  
D'information  
Communal  
sur les risques majeurs*

**Mairie de FOURS  
25, route de Canteloup  
33390 FOURS**

**Radio France Bleue Gironde : 100.1  
Numéro d'urgence européen : 112**  
(gratuit depuis téléphone fixe ou mobile)

**SAMU : 15  
Pompier : 18  
Gendarmerie : 17**

**Brigade gendarmerie de Blaye : 05 57 42 70 20**

**DICRIM**

